

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 7 novembre 2017

CP2017_11_32
id. 3656

L'an deux mille dix sept, le sept novembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme JALAISE (pouvoir à M. ASTRUC), Mme RIOLS (pouvoir à M. HEBRARD)

Absent(s) :

M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum :10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**PROPOSITION GRILLE TARIFAIRE 2018 - BASE
DÉPARTEMENTALE DE LOISIRS DE MIMIZAN**

Monsieur le Président propose, lors de la présente réunion, de se prononcer sur la grille tarifaire des prestations de la Base départementale de loisirs de Mimizan-Plage, jointe en annexe, pour la saison 2018.

La proposition tarifaire tient compte de l'évolution économique générale et aussi des ajustements nécessaires quant à la qualité des offres des prestations, notamment sur les tarifs de la colonie, avec la mise en place de tarifs dégressifs pour familles nombreuses suite aux observations relevées en l'espèce sur l'enquête de satisfaction.

Le planning prévisionnel des réservations d'hébergement, avec ou sans activités, annonce d'ores et déjà un bon taux de remplissage puisqu'à ce jour toutes les semaines sont complètes concernant les scolaires.

Monsieur le Président propose :

- une augmentation de 1 € pour les tarifs des scolaires et 2 € pour les groupes et centres de loisirs par rapport à 2017;
- la création d'un tarif « fratries » pour les familles souhaitant inscrire plus d'un enfant ;
- la création d'un tarif symbolique pour les familles relevant de l'Aide Éducative à Domicile souhaitant inscrire leur enfant en colonie. Ce tarif est proposé en accord avec les services de la solidarité départementale. Les enfants placés en famille d'accueil bénéficient toujours de la gratuité du séjour ;
- la création de 2 nouveaux tarifs concernant les hébergements « en dur », sans repas ni activités, pour les centres de loisirs et groupes, suite à des demandes formulées en 2017.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées, les ajustements suivants :
 - augmentation de 1 € pour les tarifs des scolaires et 2 € pour les groupes et centres de loisirs par rapport à 2017;
 - création d'un tarif « fratries » pour les familles souhaitant inscrire plus d'un enfant ;
 - création d'un tarif symbolique pour les familles relevant de l'Aide Éducative à Domicile souhaitant inscrire leur enfant en colonie ;
 - création de 2 nouveaux tarifs concernant les hébergements « en dur », sans repas ni activités, pour les centres de loisirs et groupes, suite à des demandes formulées en 2017 ;
- Approuve les tarifs 2018, tels que détaillés en annexe, des prestations de la base départementale de loisirs de Mimizan-Plage ;

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC